

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande   |
| <b>Band:</b>        | 25 (1887)   |
| <b>Heft:</b>        | 3   |
| <b>Artikel:</b>     | Causeries genevoises : décembre à Genève ; l'Escalade et les banquets ; Noël et les arbres ; le Nouvel-an |
| <b>Autor:</b>       | Ludovicus   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-189638">https://doi.org/10.5169/seals-189638</a>                   |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

|                        |          |
|------------------------|----------|
| SWISSE : un an . . .   | 4 fr. 50 |
| six mois . . .         | 2 fr. 50 |
| ETRANGER : un an . . . | 7 fr. 20 |

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**CAUSERIES DU CONTEUR***2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.*

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux

**Causeries genevoise.**

*Décembre à Genève ; l'Escalade et les banquets ; Noël et les arbres ; le Nouvel-an.*

Je ne sais plus quel voyageur humoristique disait des Genevois : « C'est un peuple qui murmure sans trève et qui festoie sans relâche. » Ce jugement nous paraît assez juste, avec cette restriction toutefois, que si l'on rencontre par-ci par-là un Genevois non grincheux, vous n'en trouverez guère qui résistent longtemps à une occasion de s'amuser.

Du 1<sup>er</sup> au 31, le mois de décembre est une série ininterrompue de festivals et de banquets. Y en a-t-il, de ces derniers surtout ! Depuis la « Soirée-choucroute » des cercles politiques, au modeste menu de fr. 1,50, jusqu'aux soupers relevés à 5, 8, voire 10 francs par tête ; depuis le petit salé à la dinde truffée ; depuis le vin blanc du pays au Château-Yquem ; depuis l'eau filtrée, « système Pasteur », à la pétillante liqueur de Madame veuve Cliquot, toute la gamme des goûts, des prix et des couleurs égrène ses notes variées dans ce brillant kaléidoscope. Mais si le menu gastronomique est soigné, comme il convient à des estomacs genevois, ne croyez pas qu'on néglige celui de l'esprit. Non, le menu intellectuel est tout aussi choisi et varié : Toasts patriotiques, intermèdes musicaux, hors-d'œuvre spirituels et bouffons, bans joyeux et originaux, rien n'y manque ! Nos directeurs temporels les plus huppés, nos magistrats les plus sérieux ne dédaignent pas de participer à ces agapes plus ou moins républicaines, d'où la triste *machinette* que nous décorons pompeusement du mot de « politique », n'est malheureusement pas toujours exclue. Peu ou prou, chacun tient à dire quelque chose, car les reporters de nos journaux sont présents et ceux-ci ne perdent naturellement pas cette belle occasion de remplir leurs colonnes. Le moindre discours est soigneusement noté et... publié *urbi et orbi*. Excellent moyen de passer à la postérité.

Nous sommes, vous devez le savoir, dans un siècle où les journaux emploient de bien grands mots pour dire de fort petites choses. Innocente manie ! Autrefois, tout banquet d'Escalade débutait par l'hymne de « *Cé qué l'aino* », chanté en chœur par toute l'assistance debout. Aussitôt après, le président de l'assemblée lisait la longue liste des braves qui ont payé de leur vie le dangereux honneur de garder notre cité dans la sombre nuit du

1<sup>er</sup> décembre 1602. Cette vieille et respectable coutume commence malheureusement à tomber en désuétude ; on est un peu blasé maintenant sur les hauts faits du pétardier Picot et de la mère Royaume. Est-ce à la vapeur, à l'électricité, au canon rayé ou au fusil à répétition que nous devons cette délivrance ? Je l'ignore. Constatons seulement, non sans quelque regret, que la louange de nos héroïques aïeux, les chants patriotiques et les invocations guerrières, tendent de plus en plus à céder la place aux airs d'opéra, aux chansonnettes comiques, aux impromptus satyriques — plus ou moins grimés et spirituels — dont nos innocents voisins font souvent les frais, à leur insu. Disons-le sans fausse modestie : c'est dans ce dernier genre que nous excellons surtout. Nous avons eu dernièrement le privilège envié d'entendre pour la dixième fois « *le Préfet de Morges* », vaudoiserie désolante, récitée avec une verve endiablée par un haut magistrat très populaire et sympathique, dont la réputation d'esprit n'est plus à faire. Rappelez-vous ce titre. *Le Préfet de Morges* est, je m'assure, destiné à un brillant avenir et vous en entendrez parler souvent encore, car il a déjà presque éclipsé la fameuse « *Mappemonde qui penche* », que vous connaissez sans doute.... au moins de réputation !

A peine les échos du dernier banquet de l'Escalade sont-ils éteints que voici les *fêtes de Noël* qui commencent. Les sombres forêts du Jura ou des Voirons semblent avoir pris rendez-vous sur nos places. C'est par centaines, c'est par milliers qu'on compte et achète ces sapins verts, de toutes dimensions et de tous prix ! Chaque école, chaque société, chaque cercle veut avoir le sien. Il aurait fort à faire celui qui voudrait en voir seulement la moitié ! Ces arbres, chargés de bougies, de cadeaux et de bonbons, font la joie des petits, auxquels ils sont plus spécialement destinés, et la tranquillité des grands, qui ne dédaignent pas cette nouvelle distraction, car le tout se termine volontiers par une charmante sauterie qui dure jusqu'au jour.

Noël passé, nouvelle transformation, nouvelles fêtes : Nos rues et nos places, à peine dégarnies de leur sombre verdure, commencent à faire leur toilette du Nouvel-an. Nous sommes envahis par les baraques de tous genres : phénomènes plus ou moins authentiques, saltimbanques, musées anatomiques ou autres, ménageries, tirs, carousels, loteries, que sais-je encore ? Puis, sur tout le parcours de nos longues Rues-basses, des bancs de

foire chargés de marchandises de toutes sortes, liquides, solides, comestibles et autres. Malheureusement ces honorables industriels n'ont pas fait de brillantes affaires cette année. Du 30 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, une de ces bises carabinées, dont — seule au monde — Genève possède le secret, souffla sans désemparer au grand détriment des modestes étalages et des baraques, dont la plupart durent fermer boutique. Les rares passants, gelés ou transis, regagnèrent de bonne heure leurs chaudes pénates.

Bref, après avoir débuté par les salves d'artillerie réglementaires, notre 31 décembre menaçait de finir en pointe, lorsque une heureuse inspiration, une véritable idée de génie de nos Ediles, sauva la situation : Vous savez que, depuis quelques mois, nous sommes dotés, comme dans le reste de la Suisse, de l'heure dite « de Berne ». Cette centralisation nouvelle, généralement blâmée par le public lettré, nous a fait perdre en pittoresque ce que nous avons pu gagner en uniformité. Aussi quelle fut notre émotion, lorsque, à 12 h. 6<sup>m</sup> 29<sup>s</sup> — le minuit astronomique du méridien de Genève, soigneusement contrôlé à l'Observatoire, — la grosse « Clemence » fit entendre sa voix grave et sonore au milieu des rafales de l'Aquilon ! Groupée autour de St-Pierre et défiant rhumes ou bronchites, une vaillante phalange de patriotes soulignait par des bravos et des bans redoublés cette imposante manifestation, qui sera comprise en haut lieu, nous l'espérons !

Cette nuit-là encore, notre antique cité était sauvee ; nous sommes entrés dans la nouvelle année à l'heure de Genève !

Et maintenant, cher *Conteur*, que vous souhaitez pour 1887 ? De l'esprit ? c'est superflu ! Paix, bonheur, joie et prospérité ? oui..., plus 10,000 abonnés !

Genève, 10 janvier, 1887.

LUDOVICUS.

#### La loi sur l'impôt au point de vue du mariage.

Sous ce titre, quelques abonnés, qui savent prendre les choses du bon côté, nous communiquent les réflexions suivantes :

« Il est une disposition de la nouvelle loi à laquelle nos législateurs n'ont probablement jamais pensé, et qui miroite comme un prisme étincelant aux yeux des économistes attentifs ; nous voulons parler de la protection que cette loi accorde au mariage.

Célibataires endurcis, dont le cœur n'a jamais été touché par le doux spectacle des joies de la famille, vous qui allez répétant partout que la femme est une source de dépenses, un embarras, ouvrez les yeux à l'évidence !

Vous, vieilles filles, qui avez préféré l'indépendance à la chaîne dorée, pleurez sur vos erreurs et repentez-vous, s'il n'est pas déjà trop tard !

En effet, la loi accorde *au mari* (sic) un dédommagement de 400 fr., sous forme d'allégement de l'im-

pôt. Il doit cette faveur à son épouse, — sans laquelle il ne serait pas *mari*, — épouse qui lui procure en outre de notables économies en mettant l'ordre au logis, en préparant les repas, en raccommodant les vêtements de son seigneur et maître, sans compter les morceaux qu'elle lui joue, le soir, au piano, pour le délasser de ses travaux de la journée.

Ainsi, toute demoiselle, à la veille de se marier, possède donc, en plus de ses avantages personnels, 10000 fr. placés au 4 % dans les caisses de l'Etat, et dont elle apporte gracieusement l'intérêt intégral à son époux fortuné.

Voyons, messieurs les célibataires, 400 fr. par an, un intérieur agréable, une servante qui ne réclame pas de gages et qui vous est une compagne fidèle et tendre, cela ne vaut-il pas mieux que la solitude, l'ennui, l'isolement, dont votre existence est semée ?...

Si vous savez compter, c'est pour la caisse d'épargne 400 fr., plus les gages de Jeannette, à 25 fr. par mois, les notes de la lingère, les économies des soirées passées à la maison, représentant au total 900 à 1000 fr. annuellement.

O ! maris, qui êtes au bénéfice de la loi cantonale, faites à vos femmes un nid doux et moelleux, afin qu'elles n'ouvrent pas trop tôt leurs ailes, car du jour où vous serez veufs, seuls à élever votre famille avec Jeannette et la lingère, l'Etat vous retranchera les 400 fr. qu'il réserve aux ménages complets.

Et voilà comment la loi d'impôt encourage le mariage et déconseille le célibat.

Après cela, qu'on vienne encore nous parler de vieilles filles et de vieux garçons.

X. Y. Z., *célibataires repentants.*

Verzi-sur-Chapelle, 20 janvier 1887. »

#### Lè vesitès.

Quand l'est qu'on dusse avai dài vesitès dào défrou, sài dài pareints, sài dài z'amis, on sè prepàr po lão férè honétâtâ. S'on a fè la toma lè dzo dévant, on sè gardè 'na gotta dè cranma qu'on débat po ein férè dào dzé, et assebin onna livra dè bûro po qu'on pouéssè l'offri avoué on pou dè resegnâ, kâ se lo bûro solet est bo et bon, l'est onco bin dè pe bon s'on lo pâo eimbardouffâ dè cauquiè mame-larda ài pronmès, ài grezallès ào ài cerisès. Et po lo dinâ, s'on n'a min dè bio bocon dè salâ dein la seille à campoûta, on va queri dè la tsai dè boutseri, bouli, ruti, fédzo dè vé, ào coutélettès, po bin regâlâ son mondo. Enfin quiet ! tsacon fâ dè son mî po que sâi de qu'on n'est pas dâi bedans, et on n'espagnè rein, kâ s'on a on petit bossaton dè tot bon, on lâi met la boâite, à mein qu'on aussè met ein botolhie.

Se tsacon sè fâ on pliési dè bin aberdzi et regâlâ sè vesitès, y'en a portant que lão font boun'asseimblant, mâ que ne lão corzont pas pi cein que lão z'offront.

On certain individu qu'êtai bin à se n'êse et qu'a-vâi mémameint dâi z'akchons dè la Suisse occidentâla, avai einvitâ dâi pareints dào défrou dè lè veni